



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 18

Votants : 23

Date de la convocation : 17 juin 2025

Delib20250604

**Séance du
23 juin2025**

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, Mme Aurélie BARRE-RIBET.

Pouvoirs :

Mme Sophie OBLIN-POMMIER à M. Jean-Marie GUILLEMIN
M. Didier LIZORET à M. Pierre JUNQUA
M. Philippe BERARDI à M. Hervé ROSE
M. Francis MÉNARD à Mme Rachel LOPEZ
M. Damien GUINEHEUX à M. Jérôme PIERRE.

Absent excusé :

M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

M. Valéry DELAGE, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Delib20250604**OBJET : Tarifs de la garderie périscolaire**

Sur proposition de la commission mixte des finances et de l'administration générale, de l'enfance et de la jeunesse et des affaires solaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- que les tarifs ci-dessous seront applicables à partir du 1^{er} septembre 2025, pour la garderie périscolaire.

TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE POUR LES CORMELLOIS						
		Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial		au-dessus de 1200 €	de 890 € à 1200 €	de 621 € à 889 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
Matin	7 h 30 à 8 h 00	1.18 €	1.06 €	0.94 €	0.82 €	0.71 €
Matin	8 h 00 à 8 h 30	1.18 €	1.06 €	0.94 €	0.82 €	0.71 €
Soir	16 h 30 à 17 h 00	1.33 €	1.21 €	1.09 €	0.98 €	0.86 €
Soir	17 h 00 à 17 h 30	1.18 €	1.06 €	0.94 €	0.82 €	0.71 €
Soir	17 h 30 à 18 h 00	1.18 €	1.06 €	0.94 €	0.82 €	0.71 €
Soir	18 h 00 à 18 h 30	1.18 €	1.06 €	0.94 €	0.82 €	0.71 €

TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE POUR LES NON CORMELLOIS						
		Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial		au-dessus de 1 200 €	de 890 € à 1 200 €	de 621 € à 889 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
Matin	7 h 30 à 8 h 00	1.53 €	1.38 €	1.22 €	1.07 €	0.92 €
Matin	8 h 00 à 8 h 30	1.53 €	1.38 €	1.22 €	1.07 €	0.92 €
Soir	16 h 30 à 17 h 00	1.68 €	1.53 €	1.38 €	1.22 €	1.07 €
Soir	17 h 00 à 17 h 30	1.53 €	1.38 €	1.22 €	1.07 €	0.92 €
Soir	17 h 30 à 18 h 00	1.53 €	1.38 €	1.22 €	1.07 €	0.92 €
Soir	18 h 00 à 18 h 30	1.53 €	1.38 €	1.22 €	1.07 €	0.92 €

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le 8 juillet 2025

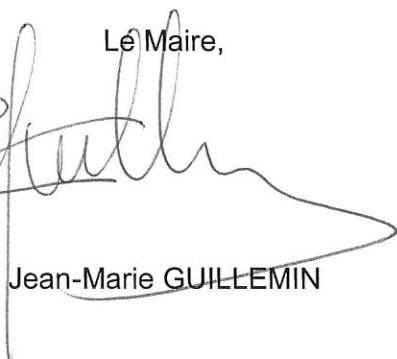


ID : 014-211401815-20250623-DELIB20250604-DE

Exécutoire le 8 juillet 2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 25 juin 2025

Le Maire,

Jean-Marie GUILLEMIN

